



Fribourg, août 2026

Examen des projets d'actes par les commissions parlementaires

Délais et procédure 2027

—

A savoir :

1. Décision du Bureau du 14.10.2015 :
Les demandes de nomination anticipée doivent **rester l'exception**.
2. Si la direction suppose qu'une affaire nécessitera plusieurs séances, elle doit anticiper son adoption par le Conseil d'Etat.
3. Le Secrétariat du Grand Conseil (SGC) prend contact avec la direction concernée pour fixer la date de la première séance et ce avant que la commission ne soit nommée. Il veillera à laisser quinze jours entre l'envoi de la convocation et la première séance. Ainsi, les député-e-s disposeront de quinze jours pour étudier les documents.
4. Le Bureau du Grand Conseil décide du programme des sessions ; il peut reporter à une session ultérieure l'examen d'un objet, même si la commission a terminé ses travaux.

Transmission (par activité Axioma – 2013-GC-71) :

- > Chancellerie d'Etat
- > Directions du Conseil d'Etat
- > Huissiers de la Chancellerie
- > Service de législation
- > Secteur Traduction
- > Collaborateurs SGC
- > Parlinfo (commissions)

Délais par session en pp. 2-3

Pour qu'un objet soit traité en session de février 2027 (2-5) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	03.11.2026
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	12.11.2026
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 03.11.2026	17.11.2026
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	19.11.2026
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	23.11.2026
Commission	Fin des travaux	20.01.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	22.01.2027

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 03.11.2026.

Pour qu'un objet soit traité en session de mars 2027 (16-19) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	26.01.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	28.01.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	01.02.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	04.02.2027
Commission	Fin des travaux	03.03.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	05.03.2027

Pour qu'un objet soit traité en session de mai 2027 (11-14) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	09.03.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	18.03.2027
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 09.03.2027	23.03.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	25.03.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	25.03.2027
Commission	Fin des travaux	28.04.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	30.04.2027

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 09.03.2027.

Pour qu'un objet soit traité en session de juin 2027 (15-18) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	04.05.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	05.05.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	10.05.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	13.05.2027
Commission	Fin des travaux	02.06.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	04.06.2027

Pour qu'un objet soit traité en session de septembre 2027 (7-10) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	08.06.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	17.06.2027
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 08.06.2027	22.06.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	24.06.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	29.06.2027
Commission	Fin des travaux	25.08.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	27.08.2027

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 08.06.2027.

Pour qu'un objet soit traité en session d'octobre 2027 (5-8) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	08.06.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	17.06.2027
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 08.06.2027	24.08.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	26.08.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	30.08.2027
Commission	Fin des travaux	22.09.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	24.09.2027

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 08.06.2027.

Pour qu'un objet soit traité en session de novembre 2027 (9-12) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	31.08.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	09.09.2027
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 31.08.2027	14.09.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	16.09.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	20.09.2027
Commission	Fin des travaux	27.10.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	29.10.2027

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 31.08.2027.

Pour qu'un objet soit traité en session de décembre 2027 (14-16) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	02.11.2027
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	11.11.2027
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 02.11.2027	16.11.2027
CHA	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	18.11.2027
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	22.11.2027
Commission	Fin des travaux	01.12.2027
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	03.12.2027

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 02.11.2027.